

Le président de la Chambre régionale des
comptes
Pays de la Loire

Angers, le 30 octobre 2025

Objet : Réponse au rapport thématique régional de
synthèse relatif aux associations gestionnaires du
secteur du handicap

Monsieur le président,

Nous avons pris connaissance du rapport thématique de la chambre régionale des comptes (ref ROD 2025-137). Nous nous questionnons cependant quant à la finalité d'un rapport commun aux 3 Adapei totalement indépendantes les unes des autres.

Le rapport initial concernant l'Adapei 49 est daté de plus de 2 ans. Il est regrettable que les avancées ne soient pas relevées dans ce second rapport.

L'Adapei 49, soucieuse d'optimiser les ressources publiques et d'améliorer l'efficacité de son organisation, s'est saisie des recommandations de la CRC et s'est employée à les mettre en œuvre. Le conseil départemental et la direction territoriale 49 (DT 49) de l'ARS ont été tenu informés des suites données aux recommandations de la CRC.

Nous avons revu les statuts et le règlement intérieur de l'association. Ils ont été validés par les instances idoines. Sur ces bases, les délégations de pouvoirs et de signatures, déjà existantes, sont remises à jour dans un document unique de délégation (DUD) qui sera finalisé en fin d'année 2025.

La chambre régionale des comptes nous avait interpellés sur la gestion des achats. La structuration de la fonction achat a été réajustée. Elle est encadrée par des procédures sur les achats, la mise en concurrence et les appels d'offres simplifiés. Nous avons adapté le nombre des moyens de paiement (cartes bancaires, chèques, caisses) tout en garantissant la séparation des tâches (demandeur/ordonnateur/payeur). Le nombre de comptes bancaires courants a été réduit de moitié.

Dans le cadre d'un groupement d'intérêt économique (GIE), accompagné de 5 autres associations gestionnaires, nous avons recruté un acheteur commun. Des contrats ont été négociés au niveau régional pour les énergies, les véhicules. D'autres suivront, notamment la restauration, les cartes pour le carburant, la gestion des transports des personnes

accompagnées.

La gestion des dépenses courantes a été repensée et formalisée dans une procédure validée par le conseil d'administration.

Le contrôle de gestion déjà en place a été renforcé, ce qui a permis d'instaurer des comités de gestion quadrimestriels en présence d'administrateurs. Des tableaux de bord de suivi des effectifs, de la masse salariale, de l'activité sont en place.

Un diagnostic financier est en cours de réalisation avec les services du conseil départemental et la DT 49 de l'ARS.

La CRC avait émis des recommandations sur la gestion des ressources humaines, notamment pour les astreintes, aujourd'hui basées sur l'effectivité réelle. La procédure prévoit une information annuelle au conseil d'administration. L'utilisation des véhicules de fonction a été précisée et formalisée dans des notes de service.

La vérification des bulletins B2 des casiers judiciaires est en place et les entretiens professionnels sont réalisés tous les 2 ans.

La gestion patrimoniale de l'association sera projetée dans le schéma directeur immobilier (SDI) de l'association, dont l'élaboration sera achevée à la fin du premier semestre 2026.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.

Paul CHARLERY
Président de l'Adapei 49

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Paul Charlery', written in a cursive style.

Xavier RICHARD
Directeur général de l'Adapei 49

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Xavier Richard', written in a cursive style.